



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 18 février 2016
Convocation des conseillers :
le 18 février 2016

Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 26 février 2016

Présents : Vera Spautz, Bourgmestre, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello, Echevins, Annette Hildgen, Andre Zwally, Evry Wohlfarth, Paul Weidig, Taina Boffending, Mike Hansen, Astrid Freis, Georges Mischo, Guy Kersch, Luc Majerus, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Francis Maroldt, Pierre-Marc Knaff, Zénon Bernard, Laurent Biltgen, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 4.1. Motion du parti "Déi Lénk"; décision

Vu la motion déposée par le conseiller Guy Kersch au nom de la fraction du parti "Déi Lénk";

Considérant que

- l'ancien site sidérurgique ArcelorMittal d'Esch-Schiffange de 62 ha doit faire l'objet d'une étude menée par Agora, société qui gère aussi le site de Belval et dont l'État luxembourgeois et ArcelorMittal détiennent chacun 50 % des parts;
- l'étude inclut le domaine du Schlassgoart qui en 2004 a fait l'objet d'une procédure PAP préservant l'étang de l'ancien château alimenté par une source;
- l'étude vise la reconversion en logements, commerces, bureaux, infrastructures collectives et activités de services complémentaires au tissu urbain existant;
- la pénurie de terrains à bâtir est en grande partie responsable de la crise du logement et des prix immobiliers faramineux au Luxembourg;
- la Ville d'Esch-sur-Alzette est située entre les anciens sites sidérurgiques de Terre Rouge à l'ouest et d'Esch-Schiffange à l'est et son développement urbain futur dépend donc largement de la reconversion des friches d'ArcelorMittal;
- le site d'Esch-Schiffange était encore en service jusqu'en 2011 (aciérie) et 2012 (train à fil et TLM - train à laminés marchands), tandis que le site de Terre Rouge, d'une dimension comparable, est à l'arrêt et attend sa reconversion depuis 1977;
- dans le passé plusieurs projets de reconversion du site de la lentille

Terre Rouge ont été lancés et puis abandonnés ; la friche du crassier sera disponible dans les 2 à 3 années à venir;

- l'entrée en ville en venant de France et passant par le site abandonné de Terre Rouge est une mauvaise carte de visite pour la ville d'Esch;

invite à l'unanimité le Collège des Bourgmestre et Echevins de la Ville d'Esch-sur-Alzette

de s'entremettre auprès d'ArcelorMittal et du Gouvernement afin

- de considérer tous les sites abandonnés d'ArcelorMittal sur le territoire communal eschois dans l'étude de faisabilité en vue d'une reconversion des terrains;
- de garantir la pleine participation de la Ville d'Esch-sur-Alzette aux planifications et aux décisions puisqu'il y va du développement urbain futur de notre ville;
- de créer à cette fin une Agora-bis avec des représentants des communes d'Esch-sur-Alzette et de Schiffange dans tous les organes décideurs;
- d'appliquer le principe du pollueur-payeur afin d'éviter que les coûts d'assainissement ne soient répercutés sur les contribuables;
- de réserver une partie importante des terrains aux écoles et aux logements, notamment aux logements sociaux, en vue de parer à la pénurie d'espace scolaire et de logements abordables;
- de préserver l'étang du domaine Schlassgoart comme espace public, point d'attraction et zone de détente à proximité du centre-ville.

en séance

Suivent les signatures

date qu'en tête

Esch-sur-Alzette, le 02 03. 2016
Pour expédition conforme,
Le secrétaire général

Bourgmestre